



Rabat, le 1^{er} décembre 2021

CIRCULAIRE N° 6247/511

Objet : Organisation et Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines
- Organisation de la Direction Régionale de Rabat-Salé-Kenitra

Réf. : Circulaire n°6205/511 du 15/06/2021

Dans le cadre de l'accompagnement de l'évolution de l'activité douanière, il a été décidé de créer l'Ordonnancement de la Zone d'Accélération Industrielle de Kenitra, auprès de la Direction Provinciale de Kenitra.

Aussi l'organisation de la Direction Provinciale de Kenitra se décline-t-elle comme suit :

Direction Provinciale de Kenitra

- Ordonnancement de Kenitra
- Ordonnancement de la Zone d'Accélération Industrielle de Kenitra
- 1 Ordonnateur-adjoint
- Recette de Kenitra
- Subdivision de Kenitra
- Brigade de Kenitra-zones d'accélération industrielle
- Brigade de Kenitra-mixte

La circulaire visée en référence est complétée en conséquence.

Cette mesure prend effet à compter du 1^{er} décembre 2021.


Le Directeur Général de l'Administration
des Douanes et Impôts Indirects
Nabyi LAKHDAR